

Section Laboratoires

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 2-1553 rév. 9**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :
The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

ASS GESTION RESEAU MESUR POLLUT ATMOSPH
N° SIREN : 316465236

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17025 : 2017**
Fulfils the requirements of the standard

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :
and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :

MATERIAUX DE REFERENCE / CHIMIE
REFERENCE MATERIALS / CHEMISTRY

réalisées par / *performed by :*

AIRPARIF
7 RUE CRILLON
75004 PARIS 4

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe
and precisely described in the attached technical appendix

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac www.cofrac.fr)

Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site www.cofrac.fr).

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *granting date* : **29/04/2021**
Date de fin de validité / *expiry date* : **30/06/2024**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Chimie Environnement,
Pole manager - Chemistry Environment,

Stéphane BOIVIN

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).
The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 2-1553 Rév 8.
This certificate cancels and replaces the certificate N° 2-1553 [Rév 8](#).

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.
The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031 www.cofrac.fr
--



Section Laboratoires

ANNEXE TECHNIQUE

à l'attestation N° 2-1553 rév. 9

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

AIRPARIF
7 RUE CRILLON
75004 PARIS 4

Dans son unité :

- AIRPARIF - Siège social

Elle porte sur : voir pages suivantes

Unité technique : AIRPARIF - Siège social

L'accréditation porte sur :

MATERIAUX DE REFERENCE / CHIMIE / Gaz (mélanges de gaz)					
Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Etendue de mesure (mol.mol ⁻¹)	Incertitude élargie (mol.mol ⁻¹)	Principe de la méthode	Référence de la méthode
Bouteille basse concentration ou Système de dilution avec bouteille haute concentration	Concentration en CO Gaz de complément : air (O ₂ + N ₂)	$7,6 \cdot 10^{-6} \leq C \leq 9,9 \cdot 10^{-6}$	$1,4 \cdot 10^{-2} \times C + 2,0 \cdot 10^{-8}$	Comparaison à des étalons réalisés par méthode gravimétrique Analyse par infrarouge avec roue de corrélation	NF X 43-056
	Concentration en CO Gaz de complément : air (O ₂ + N ₂)				
Bouteille basse concentration	Concentration en NO Gaz de complément : azote (N ₂)	$170 \cdot 10^{-9} \leq C \leq 220 \cdot 10^{-9}$	$1,2 \cdot 10^{-2} \times C + 2,0 \cdot 10^{-9}$	Comparaison à des étalons réalisés par méthode gravimétrique et dilution au dernier niveau Analyse par chimiluminescence	NF X 43-056
		$680 \cdot 10^{-9} \leq C \leq 880 \cdot 10^{-9}$			
Système de dilution avec bouteille haute concentration	Concentration en NO Gaz de complément : air (N ₂ + O ₂) ou azote (N ₂)	$170 \cdot 10^{-9} \leq C \leq 220 \cdot 10^{-9}$	$1,2 \cdot 10^{-2} \times C + 2,0 \cdot 10^{-9}$		
		$680 \cdot 10^{-9} \leq C \leq 880 \cdot 10^{-9}$			

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les étalonnages en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures

MATERIAUX DE REFERENCE / CHIMIE / Gaz (mélanges de gaz)					
Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Etendue de mesure (mol.mol ⁻¹)	Incertitude élargie (mol.mol ⁻¹)	Principe de la méthode	Référence de la méthode
Bouteille basse concentration ou Système de dilution avec bouteille haute concentration	Concentration en NO ₂ Gaz de complément : air (N ₂ + O ₂)	170.10 ⁻⁹ ≤ C ≤ 220.10 ⁻⁹	1,5.10 ⁻² x C + 1,0.10 ⁻⁹	Comparaison à des étalons réalisés par méthode gravimétrique Analyse par chimiluminescence	NF X 43-056
		680.10 ⁻⁹ ≤ C ≤ 880.10 ⁻⁹			
Bouteille basse concentration	Concentration en NOx Gaz de complément : azote (N ₂)	170.10 ⁻⁹ ≤ C ≤ 220.10 ⁻⁹	1,2.10 ⁻² x C + 2,0.10 ⁻⁹	Comparaison à des étalons réalisés par méthode gravimétrique Analyse par chimiluminescence	
		680.10 ⁻⁹ ≤ C ≤ 880.10 ⁻⁹			
Système de dilution avec bouteille haute concentration	Concentration en NOx Gaz de complément : air (N ₂ + O ₂) ou azote (N ₂)	170.10 ⁻⁹ ≤ C ≤ 220.10 ⁻⁹	1,2.10 ⁻² x C + 2,0.10 ⁻⁹	Comparaison à des étalons réalisés par méthode gravimétrique Analyse par chimiluminescence	
		680.10 ⁻⁹ ≤ C ≤ 880.10 ⁻⁹			
Bouteille basse concentration ou Système de dilution avec bouteille haute concentration ou Système à perméation	Concentration en SO ₂ Gaz de complément : air (N ₂ + O ₂)	85.10 ⁻⁹ ≤ C ≤ 110.10 ⁻⁹	3,9.10 ⁻² x C - 6,0.10 ⁻¹⁰	Comparaison à des étalons réalisés par perméation Analyse par fluorescence ultra-violet	NF X 43-056
Générateur	Concentration en O ₃ Gaz de complément : air (N ₂ + O ₂)	42.10 ⁻⁹ ≤ C ≤ 55.10 ⁻⁹	2,2.10 ⁻² x C + 5,0.10 ⁻¹⁰	Comparaison à des étalons réalisés par Génération UV Analyse par photométrie ultra-violet	NF X 43-056
		85.10 ⁻⁹ ≤ C ≤ 110.10 ⁻⁹			
		102.10 ⁻⁹ ≤ C ≤ 132.10 ⁻⁹			
		127.10 ⁻⁹ ≤ C ≤ 165.10 ⁻⁹			
		170.10 ⁻⁹ ≤ C ≤ 220.10 ⁻⁹			
204.10 ⁻⁹ ≤ C ≤ 264.10 ⁻⁹					

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les étalonnages en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

Les incertitudes élargies correspondent aux aptitudes en matière de mesures et d'étalonnages (CMC) du laboratoire pour une probabilité de couverture de 95%.

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur www.cofrac.fr

Date de prise d'effet : **29/04/2021** Date de fin de validité : **30/06/2024**

Le Responsable d'accréditation
The Accreditation Manager

Christophe MALOT

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 2-1553 Rév. 8.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr